

1 copie + 1 orig. except. le 10-6-56

VILLE DE ROYAN

Arrondissement de
Rochefort

Département de
Charente-Maritime

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
du Conseil Municipal

Séance du 14 Mai 1956

OBJET :

Le 14 Mai mil neuf cent cinquante six, le Conseil Municipal de Royan s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Brusset Max

Etaient présents : MM. BRUSSET, REUTIN, CASTELNAU GAUSSEL, BARROT, COUNIL, GUILLAUD, BROTREAU, DOMECCQ, POUGET, LAURENT, ETCHEBER, BOURDEILLE, NARTEAU, GRUSSENMEYER, DUFOUR, PAPEAU, GUICHAOUA

Représentés : M. SEUGNET par M. BRUSSET
M. ROCHEDEREUX Par M. NARTEAU
Melle Fouché par M. GRUSSENMEYER

Excusé : M. BARRIERE

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été, conformément à l'article 53 de la loi du 5 Avril 1884, procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. ETCHEBER ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées

Lors du vote du budget primitif du 6 Fev. 1956, le Conseil Municipal a décidé l'inscription au XXI, art. 13 d'un crédit de 2.000.000 pour organisation des Colonies Scolaires.

Trois colonies fonctionneront cette année à Chauzonix, à Seilhac et à Mauriac (Cantal).

Afin de permettre à M. le Percepteur de mandater cette somme, il est proposé au Conseil Municipal l'adoption de la délibération suivante :

Le Conseil Municipal

- met à la disposition du "Comité de Patronage des Colonies de Vacances de Royan" le Crédit inscrit au B.P. 1955 chapitre XXI, art. 13

- dit que cette somme sera mandatée dans les meilleurs délais à M. le Trésorier du Comité de Patronage des Colonies de Vacances de la ville de Royan CCP Bordeaux 245678

./.

Colonies de
Vacances :
versement participa-
tions émanant

56067

- dit que le Comité tiendra périodiquement la Municipalité au courant de ses projets et des dépenses qu'il a l'intention d'engager.

Fait et délibéré à Royan, les jour, mois et an susdits
Ont signé au registre N°. les membres présents

Pour Extrait Conforme
Pr le Maire
L'Adjoint Délégué,



[Handwritten signature]

APPROUVE

Rochefort s/Mer le 13 Juin 1956
Le Sous-Préfet : Illisible.

POUR COPIE CONFORME
Royan, le 19 Juin 1956
Pr le Député Maire
L'Adjoint Délégué,



[Handwritten signature]